



European Economic and Social Committee

PRESS Release

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 6/2015

23 janvier 2015

Hypersensibilité électromagnétique: le CESE plaide pour le maintien du principe de précaution par la voie de la réglementation et de la consultation

Lors de sa session plénière de janvier, le CESE a adopté un avis sur le syndrome d'hypersensibilité électromagnétique (HSEM) qui reconnaît les traumatismes subis par les personnes en Europe qui estiment en être affectés. L'avis, qui a été adopté par 136 voix pour, 110 voix contre et 19 abstentions, demande que les personnes touchées soient traitées et soutenues avec compréhension et de manière appropriée.

Si l'avis du CESE affirme que l'exposition aux radiofréquences n'a pas de lien causal avec les symptômes de l'hypersensibilité électromagnétique, il demande avec insistance le maintien du principe de précaution par la voie de la réglementation et de la consultation, d'autant plus que des recherches supplémentaires sont encore nécessaires pour recueillir des informations probantes concernant les incidences potentielles sur la santé d'une exposition de longue durée.

L'avis du CESE sur l'hypersensibilité électromagnétique relève également que d'importants travaux complémentaires de recherche sont en cours afin de comprendre le problème et ses causes. Il note également que le comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (CSRSEN) de la Commission européenne a procédé à une analyse approfondie de cette question et met en ce moment la dernière main à son nouvel avis sur la question, lequel s'appuie sur une large consultation publique. Cet avis sera adopté et publié sous peu sur le site internet du CSRSEN (http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/emerging/index_en.htm).

Unité Presse du CESE

Courrier électronique: press@eesc.europa.eu

Tél. fixe: +32 2 546 92 76/ Tél. mobile: + 32 (0) 473 53 40 02

Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu'ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l'Union européenne. Il compte 353 membres venus de l'Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.

Rue Belliard 99 – 1040 Bruxelles – BELGIQUE

Tél.: +32 2 546 9779 – Fax: +32 2 546 9764

Courrier électronique: press@eesc.europa.eu – Internet: www.eesc.europa.eu

Suivez le CESE sur



FR